

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 029-212902118-20240227-004\_2024-DE

République Française  
Département FINISTERE  
Commune de Plouyé

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/02/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 27 février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Plouyé s'est réuni à la Maison des Services et des Associations, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21 février 2024.

**Présents** : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CALON Myriam CHARBUILLET Stéphanie, CADIOU Élodie ; LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DANIEL Christophe, DIRAISON Fabien arrivé à 18h45 ; LE GUILLOU Grégory,

**Absents excusés** : Mme LE FOLL Méline ; M. DUBOS Jean-Jacques donne procuration à LABEYRIE Annick ; M. PLASSART Adrien donne procuration à DIRAISON Fabien ; M. LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE  
Le : 28/02/2024  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DANIEL Christophe

**A noter que Monsieur DIRAISON Fabien n'a pas pris part à ce vote étant arrivé à 18h45**

### 004-2024 – Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'AMR 29 pour l'année 2024 (Association des Maires Ruraux, Finistère)

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de l'Association des Maires Ruraux du Finistère concernant l'appel à cotisation pour la commune de PLOUYÉ pour l'année 2024 et qui s'élève à 130.00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable quant au règlement par la Commune de PLOUYÉ de cette cotisation pour l'année 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/02/2024

Le secrétaire de séance,  
Christophe DANIEL



Le Maire,  
Grégory LE GUILLOU

